

Succession bien voiture

Par Sab801003, le 23/01/2020 à 13:12

Bonjour voilà j'expose la situation la mère de mon beau père est décédée il y a trois semaines son Mari est décédé il y a un mois il y a 7 enfants aucun de son mari actuel une succession par notaire a été demandé. Le problème c'est qu'un fils fait ce qu'il veut il y a une voiture dans la succession le notaire avait dit si pas d'arrangement à l'amiable la voiture ne bouge pas de où elle est le problème c'est que ce fameux fils a menace et intimide mon beau père qui avait les clés à été dire au. Notaire que toute la fratrie était d'accord alors que non ça a été dit verbalement pas par écrit il a été au notaire en dis at que tout le monde était d'accord chose. Pas vrai du coup il a eu la photocopie de. La carte grise tout base sur des mensonges aucuns actes écrit juste par oral.du coup il a prit la. Voiture avec lui sans l'accord de tout le monde. Mr à déjà trouver un Acheteur alors que tout les enfants ne so t pas d'accord comment le contrer sur ses fausses déclarations ? Cordialement

Par youris, le 23/01/2020 à 13:52

bonjour,

sans avoir de carte grise à son nom, le fils ne pourra pas vendre ce véhicule qui ne lui appartient pas.

il faudra également un contrôle technique récent ou il faut également présenter sa carte grise.

sans oublier qu'il doit sans doute rouler sans assurance.

salutations